L'Adresse-M. Douglas

mandat. Par conséquent, le Parlement est donc composé de partis minoritaires. La Chambre peut envisager deux possibilités, soit déclencher immédiatement des élections, soit tenter de gouverner par accord général. Je veux choisir cette dernière ligne de conduite car je vois qu'un Parlement constitué de partis minoritaires lance un défi au sens politique de tous les partis et de tous les députés.

• (1440)

A mon avis, deux raisons décisives nous expliquent pourquoi des élections immédiates ne régleraient probablement pas notre problème. La première est que la plupart des Canadiens ne veulent pas, si la chose est possible, que des élections soient tenues sur-le-champ. Au début de décembre j'ai envoyé un questionnaire à tous les chefs de famille de ma circonscription. Bien que les réponses continuent de m'arriver, sur les milliers que j'ai reçues, moins de 10 p. 100 émettaient l'opinion qu'il faudrait déclencher immédiatement des élections. Au sujet des principaux partis qui, selon eux, devraient former un gouvernement minoritaire il a été assez intéressant de constater que 35 p. 100 et une fraction ont favorisé un gouvernement conservateur, 35 p. 100 plus une fraction ont opté pour un gouvernement libéral et 28 p. 100 plus une fraction n'avaient pas la moindre préférence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils ne pouvaient pas voir de différence.

M. Douglas: J'ai une autre raison pour trouver que des élections immédiates ne résoudraient pas notre problème. Absolument rien n'assure qu'en cas d'élections dans les deux ou trois prochains mois, le résultat différerait beaucoup de celui que nous avons en ce moment. Il pourrait s'agir d'un parti politique différent avec une légère majorité numérique mais je doute beaucoup qu'aucun parti obtiendrait une claire majorité à la Chambre des communes.

Nous ferions mieux de nous résigner au fait que la Chambre des communes sera probablement composée pendant de nombreuses années encore des représentants de plus de deux partis. Depuis 15 ans, fait significatif, il n'y a eu que deux gouvernements majoritaires et quatre gouvernements minoritaires. Certains députés souhaitent peut-être le retour du système des deux partis, mais les résultats des dernières élections indiquent que cela ne se produira pas avant longtemps. Le système des deux partis a duré de la Confédération jusqu'en 1921, même si quelques députés indépendants ou représentants des agriculteurs étaient élus de temps en temps, mais il s'est écroulé au cours des années 1920, parce que les partis libéral et conservateur ne s'opposaient pas fondamentalement sur le plan de l'idéologie politique.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Comme ils défendaient tous les deux les privilégiés, les élections se contestaient surtout sur des questions de différences raciales, régionales et religieuses. Ce fut la cause de la plupart des obstacles qui se dressent contre l'unité nationale au Canada de nos jours.

La désagrégation du système bipartite commença au cours des années 20. Le Canada assista en 1921 à l'émergence du parti progressiste, des cultivateurs unis de l'Alberta et du parti ouvrier indépendant qui furent tous représentés à la Chambre des communes à cette époque. En 1935, le parti CCF envoya un premier groupe de députés au Parlement. Ce parti, maintenant connu sous le nom de Nouveau parti démocratique, continue de se tailler une

part grandissante de l'appui populaire. Il se pourrait bien que se produise un réalignement politique au Canada et que se développe un système bipartite du genre qui s'est produit dans nombre d'autres pays démocratiques. Il s'agirait alors d'un système bipartite basé sur une polarisation idéologique, ces partis représentant d'une part les électeurs désireux de garder l'actuel régime commandé par le monde des affaires et d'autre part, ceux qui favorisent l'établissement d'une social-démocratie au Canada. Entre-temps, nous devons nous adapter à la situation et reconnaître l'existence d'un système multipartite qui réflète les vues de nos électeurs. Un gouvernement minoritaire peut être embarrassant pour les politiciens, mais il est l'expression de la volonté de l'électorat qui nous défie de faire fonctionner la démocratie parlementaire dans les circonstances actuelles.

Dans un récent éditorial, le rédacteur en chef du *Citizen* d'Ottawa déclarait, et je cite:

Un gouvernement minoritaire, c'est le cauchemar pour les fonctionnaires, l'enfer pour les politiciens, mais cela peut cependant être très bon pour le peuple.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le gouvernement par consensus peut causer des problèmes, mais il comporte également quelques avantages importants. Quel que soit le gouvernement au pouvoir il doit être plus sensible à l'opinion et aux besoins du public. Quels que soient les problèmes que présentera la présente législature, ils seront de loin préférables au gouvernement arrogant de la dernière législature, qui a fait la sourde oreille à toutes les requêtes et qui a manifesté une parfaite indifférence à l'égard des besoins les plus évidents d'un grand nombre de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le gouvernement à la majorité des voix est celui qui favorise le plus les mesures législatives meilleures et plus progressistes. Aucun gouvernement n'a le monopole de la sagesse. Si un Parlement composé de minorités permet de modifier ou de rejeter les mesures législatives par décision de la majorité des parlementaires, tant mieux. En dernière analyse, les députés sont responsables envers leurs mandants. Si la majorité d'entre eux sont mécontents d'une mesure législative, on peut en conclure sans risque de se tromper que cela représente les opinions de leurs électeurs.

Certaines des mesures législatives les plus avancées qui figurent aux statuts sont l'œuvre de Parlements où aucun parti n'avait une majorité nette. Le gouvernement minoritaire de Mackenzie King, pendant les années 20, a adopté des mesures visant la pension de vieillesse, des réductions de tarifs, des révisions des tarifs-marchandises et celle, longtemps attendue, qui s'applique aux livraisons de céréales dans l'ouest du Canada. Le gouvernement conservateur à la tête duquel était le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) en 1957-1958 était bien plus progressiste et orienté vers l'avenir que celui qu'il a dirigé de 1958 à 1962, alors qu'il disposait de la plus forte majorité qu'ait eue aucun gouvernement dans l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Feu le très honorable Lester B. Pearson a dirigé un gouvernement minoritaire en 1963 et 1965. Ces deux législatures ont créé le régime d'assurance-santé, le Régime des pensions du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada, le Code national du travail, la nou-